



SYLVIA PINEL
MINISTRE DE L'ARTISANAT, DU COMMERCE ET DU TOURISME

Communiqué de presse

www.artisanat-commerce-tourisme.gouv.fr

Twitter : @ministere_ACT

Paris, le 10 décembre 2013
N° 323ter

Sylvia PINEL a défendu à l'Assemblée nationale deux nouveaux dispositifs : le « fait maison » et les indications géographiques pour les produits manufacturés et se félicite de leur adoption

Sylvia PINEL, ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme, a défendu cette nuit à l'Assemblée nationale, dans le cadre du projet de loi sur la consommation de Benoît HAMON, deux dispositifs qui vont renforcer l'information des consommateurs sur l'origine des produits qu'ils consomment : l'inscription d'une mention « fait maison » sur les cartes des restaurants et la création d'indications géographiques pour les produits manufacturés. Ces deux mesures ont été adoptées en seconde lecture par les députés.

Le « fait maison » permettra aux clients des restaurants d'identifier facilement les plats entièrement cuisinés sur place à partir de produits bruts grâce à un logo simple et lisible, et répond à un besoin de transparence et d'information des consommateurs. Cette mention permettra également de valoriser les professionnels de la restauration engagés dans un travail de qualité. Elle permet enfin de mettre en valeur la diversité de notre gastronomie, un des atouts essentiels de l'attractivité de la France.

L'extension des indications géographiques aux produits manufacturés vise à mieux informer les consommateurs sur la provenance des produits qu'ils achètent, et à valoriser nos produits manufacturés et nos savoir-faire, tout en les protégeant des risques de concurrence déloyale. Cette mesure, qui mettra en lumière un territoire à travers ses produits, contribuera au développement économique local et au maintien des nombreux emplois qui y sont liés.

Contacts presse :

Cabinet de Sylvia PINEL

Nathalie ROYER et Sophie DULIBEAU : Tél. 01 53 18 44 50 - sec-mact-presse@cabinets.finances.gouv.fr